

Compte Rendu du Conseil Municipal du 12 juin 2009- 18 h45

Présents : Mr J Chollet, maire ; Mmes J Rouault , G Custodio , S Nedeau, C Bastien-Derrien , D Laveau, F Gauthier ; Mrs M Godelu, A Thébault, S Buffet, A Pacyna, M Aupérin

Absents excusés : Mme C Pasquet (Procuracy à M Aupérin) ; Mr JP Bonamy (Procuracy à S Buffet) Mme Pascale Sarret (Procuracy à S Nedeau)

Absents non excusés : néant

Secrétaire de séance : Mme Jacqueline Rouault

1-Approbation du compte rendu du conseil municipal du 27 mars 2009 :

Mme Nédeau fait remarquer qu'elle était absente (Procuracy à Mme C Bastien Derrien) alors qu'elle apparaît à la fois dans les présents et les absents ; Cette erreur rectifiée, le conseil approuve le compte rendu à l'unanimité.

FINANCES :

- Etat des finances au 11 juin 2009

Mr le maire donne lecture de l'état des finances de la commune au 9 juin. Il rappelle qu'une décision modificative (DM) sera nécessaire quand le conseil aura en main tous les éléments comptables de l'opération Bas du Bourg.

- Annulation d'une Taxe Locale d'Equipement

La direction Générale des Finances Publiques adresse le dossier d'admission en non valeur de la TLE d'un administré en référence au décret n°98-1239 : Après en avoir délibéré, le conseil vote à l'unanimité cette admission en non-valeur ;

- Décision modificative (Frais d'Etudes)

La direction générale des finances publiques demande la réintégration de ces frais sur le compte d'immobilisation des travaux ou sur le compte d'amortissement sur une durée maximale de 5 ans si ces études ne sont pas suivies de travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité décide de passer les frais d'études d'un montant de 9 950.72 €uros relatifs aux études suivantes (Bas du bourg – Centre bourg – Rue des rois) du chapitre 20 au chapitre 23

- Participation frais écolage St Doulichard

La Mairie de St Doulichard demande le remboursement de la quote part des dépenses annuelles de fonctionnement dues à la scolarisation réglementaire de 2 élèves résidents sur la commune d'Allogny à l'école publique de St Doulichard.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de verser la somme demandée soit 390,74 €uros à la mairie de St Doulichard.

- Demande d'annulation d'une location à la salle polyvalente

Une personne demande le remboursement de l'avance qu'il avait versée suite à un cas de force majeure. Considérant que cette personne a prévenu 3 mois avant la date de la location, le conseil, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de rembourser cette personne (264 €uros) et mandate la commission communication pour modifier règlement intérieur de la salle polyvalente afin d'y faire apparaître une dégressivité des remboursements suivant la date des annulations.

- Versement d'une subvention à l'association « Haut comme trois pommes »

La crèche « Haut comme trois pommes » de St Martin demande à la commune d'Allogny une participation financière basée sur la convention signée entre elle et la commune. Après en avoir délibéré, le conseil décide de voter à l'unanimité cette subvention (803€) et demande que les crèches sises sur la communauté de communes soient incluses dans les compétences de la communauté.

BATIMENTS COMMUNAUX :

- Mairie : Etude de la structure

Monsieur le maire rappelle les conclusions du bureau d'études Daguallier-Fouchet quant à la structure de la mairie. Le conseil charge la commission bâtiments de continuer ses travaux de réflexion sur l'aménagement de la mairie, sa mise aux normes et ce, avec l'aide des services de la DDEA.

- Création d'un abri pour les parents d'élèves

Mr Michel Aupérin, conseiller municipal, fait part des différentes conclusions quant au choix et à l'implantation de l'abri-parents près du parking de l'école. Après en avoir délibéré, le conseil choisit à l'unanimité l'entreprise Gédoux Christian pour un montant de 2480.00 € HT. La dalle en béton dont le coût est estimée à 400.00 €uros sera confectionnée par les employés municipaux.

- Travaux salle polyvalente

Monsieur le maire informe qu'un rendez-vous a été pris pour le 16 juin avec l'entreprise GUERIN (retenue en commission) afin de caler les travaux de modification des vestiaires entre deux locations.

ASSOCIATIONS ET COMMUNICATION :

- Championnat de France Cycliste UFOLEP les 11 et 12 juillet 2009

Mr Michel Godelu, maire adjoint, fait le point sur l'organisation du championnat de France UFOLEP des 11 et 12 juillet.

- Tour de France le 15 juillet 2009

Mr Michel Godelu, maire adjoint, fait le point sur le passage du tour de France du 15 juillet

Une prochaine réunion de commission aura lieu le 22 juin.

Plan de sauvegarde communal

Le Plan de Sauvegarde Communal élaboré par Mr André Pacyna, conseiller municipal, étant soumis depuis plusieurs mois à l'étude des conseillers, lesquels ont fait part de leurs remarques, est voté à l'unanimité. Ce plan sera réactualisé chaque année.

Le règlement intérieur du conseil municipal élaboré par la commission, envoyé au service de la légalité pour contrôle a priori, a été retourné avec quelques observations, lesquelles seront prises en compte lors du vote au conseil de septembre.

Mr Michel Godelu, Maire-Adjoint, fait également le point sur la préparation du feu d'artifice du 4 juillet.

Une convention sera signée entre l'Ecurie Bourges Centre et le Comité des Fêtes.

VOIRIES – TERRAINS COMMUNAUX :

- Création d'une commission « handicap »

Sur proposition de Mr le Maire, conformément à la réglementation et après en avoir délibéré il est créé une commission chargée d'étudier tous les problèmes de sécurité que peut rencontrer une personne handicapée moteur, visuelle, auditive, psychologique et cognitive pour rejoindre les bâtiments communaux. Cette commission est formée des membres de la commission voirie des membres de la

commission sociale, des membres du CCAS et de toutes les personnes compétentes en ce domaine ; Elle est présidée conjointement par Mme Jacqueline Rouault maire adjoint et Mr Alain Thébault, maire adjoint.

- Modification du Plan Local d'Urbanisme

Mr le Maire rappelle que suite aux études montrant la nécessité de l'agrandissement de la station d'épuration, celui-ci ne peut se faire qu'avec un échange de terrain avec l'ONF. Cet organisme étant d'accord, cet échange nécessite néanmoins une modification du PLU. Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité, demande à Mr le maire d'entreprendre toutes les démarches nécessaires auprès des administrations compétentes et du tribunal administratif pour la nomination d'un commissaire enquêteur. De même, il demande, que par la même occasion, des adaptations mineures dont les besoins sont apparus soient incluses dans cette modification.

- DDEA : Délibération pour instauration d'une déclaration préalable pour les clôtures

La DDEA rappelle dans un courrier les articles L 421.1 et R 421-12 du code de l'urbanisme suivant lesquels il est nécessaire de soumettre la réalisation d'une clôture à une déclaration préalable (DP) . En conséquence et après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité d'instaurer l'obligation de soumettre les clôtures à déclaration préalable si elles se trouvent en bordure du domaine public tout en étant en conformité avec le PLU. Cette délibération est valable sur tout le territoire communal.

Aménagement du centre bourg

Mr le Maire rappelle l'état d'avancement général du dossier.

Après reçu les dernières informations et après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité d'autoriser Mr le maire à signer les contrats avec :

- le syndicat départemental de l'énergie (SDE) pour ce qui concerne l'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques
- la DDEA pour ce qui concerne le génie civil.

Entrée Sud de la commune

Mr le Maire rappelle l'état d'avancement du dossier et expose la position de la DDEA. Suite à la révision générale des politiques publiques engagée par l'état et à la circulaire conjointe des ministres de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire du 22 juillet 2008, la DDEA nous fait savoir qu'elle ne sera plus en mesure d'assurer les missions de maîtrise d'œuvre pour des travaux susceptibles de se terminer en 2011. Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité, conformément à l'article 20 du cahier des clauses particulières de résilier le contrat nous liant pour cette affaire à la DDEA.

Dalles du parking :

Mme Stéphanie Nedeau, conseillère municipale, appelle encore une fois l'attention des services municipaux sur le jointement des dalles du chemin piétonnier lesquelles sont soulevées par les racines des arbres.

ASSAINISSEMENT :

- Etat des finances au 11 juin 2009

Mr le maire donne lecture de l'état du budget assainissement au 9 juin 2009

- DDEA : Contrôle du prix de l'eau

Mr le Maire présente le rapport de la DDEA chargée de contrôler les activités de Véolia. Ce rapport, après débats, est voté à l'unanimité.

- Rapport d'activités 2008 du délégataire

Mr le Maire présente le rapport d'activité 2008 de la société Véolia fermière de notre commune, Ce rapport, après débats, est voté à l'unanimité

- Création d'une commission « affermage »

Le contrat d'affermage de la société Véolia se terminant le 31 décembre 2011, Mr le Maire propose d'installer une commission Affermage en vue d'étudier les différents possibilités après cette date : cette commission est constituée par Mme C Bastien-Derrien ; Mrs A Pacyna ; M Godelu ; S Buffet ; A Thébault ; J .Chollet.

- Réseaux eaux usées :

Mr A Thébault, Maire-Adjoint, expose l'état d'avancement de l'étude : (phase 2) devant déterminer les zones de passage de caméra. La première zone sera inspectée pendant la 2^{ème} quinzaine de juillet : zone artisanale et rue du parc (Bassin versant n°1), compte tenu des travaux du bas du bourg . Le bassin versant n°2 devrait être inspecté en saison pluvieuse

SCOLAIRE ET SOCIALE:

- Ecole numérique

En réponse à une demande écrite de Monsieur le Maire, les enseignants ne sont pas demandeurs pour le moment de cette installation « s'estimant insuffisamment formés, ayant eu peu d'information technique et attendant des instructions ministérielles plus claires ».

- Fonds de solidarité

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas donner suite à la demande du service de Fonds sociaux du Conseil Général tant que celui-ci ne communiquera pas le nom des demandeurs

PERSONNEL

- Centre de Gestion du cher

Suite à l'avis favorable du Centre de Gestion du Cher de la fonction publique territoriale, il est créé un poste de rédacteur chef à compter du 1^{er} janvier 2009 à temps complet. Ce poste est créé par vote à l'unanimité du conseil.

AFFAIRES EXTERIEURES :

- SAFER

Mr le Maire rend compte des différentes ventes immobilières ayant eu lieu sur la commune qui ont été portées à la connaissance de la Safer.

- Maisons fleuries

sont volontaires et disponibles aux dates ci-après pour représenter la commune :

Fussy : le 17 juillet : Mme J Rouault et Mr S Buffet

St Martin : le 16 juillet : Mr M Aupérin

St Eloy de Gy : 24 juillet : Mme J Rouault et Mr S Buffet

Vasselay : 10 juillet : néant (jour de l'inauguration du championnat cycliste)

- Recensement 2010

Il aura lieu du 21 janvier 2010 au 20 février 2010

- Natura 2000

Après en avoir délibéré le conseil vote à l'unanimité les nouvelles dispositions concernant le classement en espaces naturels des nouvelles zones concernant Natura 2000 : surfaces de l'ONF en raison de la présence d'une hêtraie à houx, de la présence de plusieurs espèces de chauve souris et deux ruisseaux accueillant le chabot et l'écrevisse à pattes blanches.

- CCTV : compte-rendu du conseil communautaire

Le Maire fait un compte rendu succinct du conseil communautaire du 26 mai.

Mr S Buffet, conseiller municipal, expose quelles sont les grandes orientations culturelles de la CCTV, dont la teneur du prochain festival ayant pour thème la Lumière.

Mr Michel Godelu, Maire-Adjoint, souhaite que les deux titulaires élus de la commune aient deux suppléants et non un seul.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Mme Stéphanie Nedeau, conseillère municipale, rappelle que la kermesse de l'école aura lieu le 27 juin

Mr Michel Aupérin, conseiller municipal, ayant assisté à l'AG du CAUE nous fait part d'une prochaine augmentation des cotisations

Mr André Pacyna, conseiller municipal, demande un recyclage en ce qui concerne la manipulation du défibrillateur automatique externe (DAE)

Mr le Maire lit les remerciements de Mme Schibler trésorière de la bibliothèque (ABC) pour la subvention allouée.

La séance est levée 21 H 15